

Chapitre 3

Le suivi des progrès de la réforme du soutien aux combustibles fossiles

Ce dernier chapitre utilise les données rassemblées pour l'édition de 2015 de l'Inventaire afin d'en déduire quelques résultats et indicateurs concernant l'ampleur et la nature du soutien aux combustibles fossiles dans les pays de l'OCDE et les économies partenaires retenues. La première section aborde les tendances générales du soutien dans son ensemble et établit le rapport entre l'évolution observée et les récents changements et réformes des politiques. La deuxième s'intéresse aux caractéristiques des différentes mesures de soutien afin de mieux comprendre comment le soutien est dispensé aux producteurs et aux consommateurs. La troisième section met en perspective le soutien accordé aux consommateurs, en l'évaluant dans le contexte plus général de la fiscalité de l'énergie dans les différents pays. Pour finir, la quatrième section conclue en incitant les responsables politiques à poursuivre les efforts déployés à ce jour pour réformer les mesures de soutien aux combustibles fossiles.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

3.1. Un premier regard sur les données

Les efforts de réforme récents portent leurs fruits

Prises ensemble, les mesures figurant dans l’Inventaire, qui sont près de 800, représentaient au total une valeur de 160-200 milliards USD par an au cours de la période 2010-14. Ce montant comprend le soutien accordé par les pays de l’OCDE et celui qu’octroient certaines économies partenaires (Brésil, République populaire de Chine¹, Inde, Indonésie, Fédération de Russie et Afrique du Sud). Par rapport à la précédente édition de l’Inventaire (OCDE, 2013b), qui concernait uniquement les pays de l’OCDE, l’importance du soutien semble s’orienter à la baisse après avoir atteint des sommets à deux reprises, en 2008 et 2011-12. Bien que la diminution soit plus prononcée dans les pays de l’OCDE, on observe aussi une baisse tendancielle similaire dans les économies partenaires, où le soutien total affiche des signes de recul évidents depuis 2012 (graphique 3.1). Dans les deux cas, la baisse du soutien total est une conséquence de la chute des cours internationaux du pétrole, mais s’explique aussi par des changements importants intervenus dans les politiques publiques, témoignant de l’intention de bon nombre de gouvernements de renoncer à d’anciennes pratiques et de se tourner vers des modèles de croissance plus durables, tant du point de vue des finances publiques que sur le plan écologique.

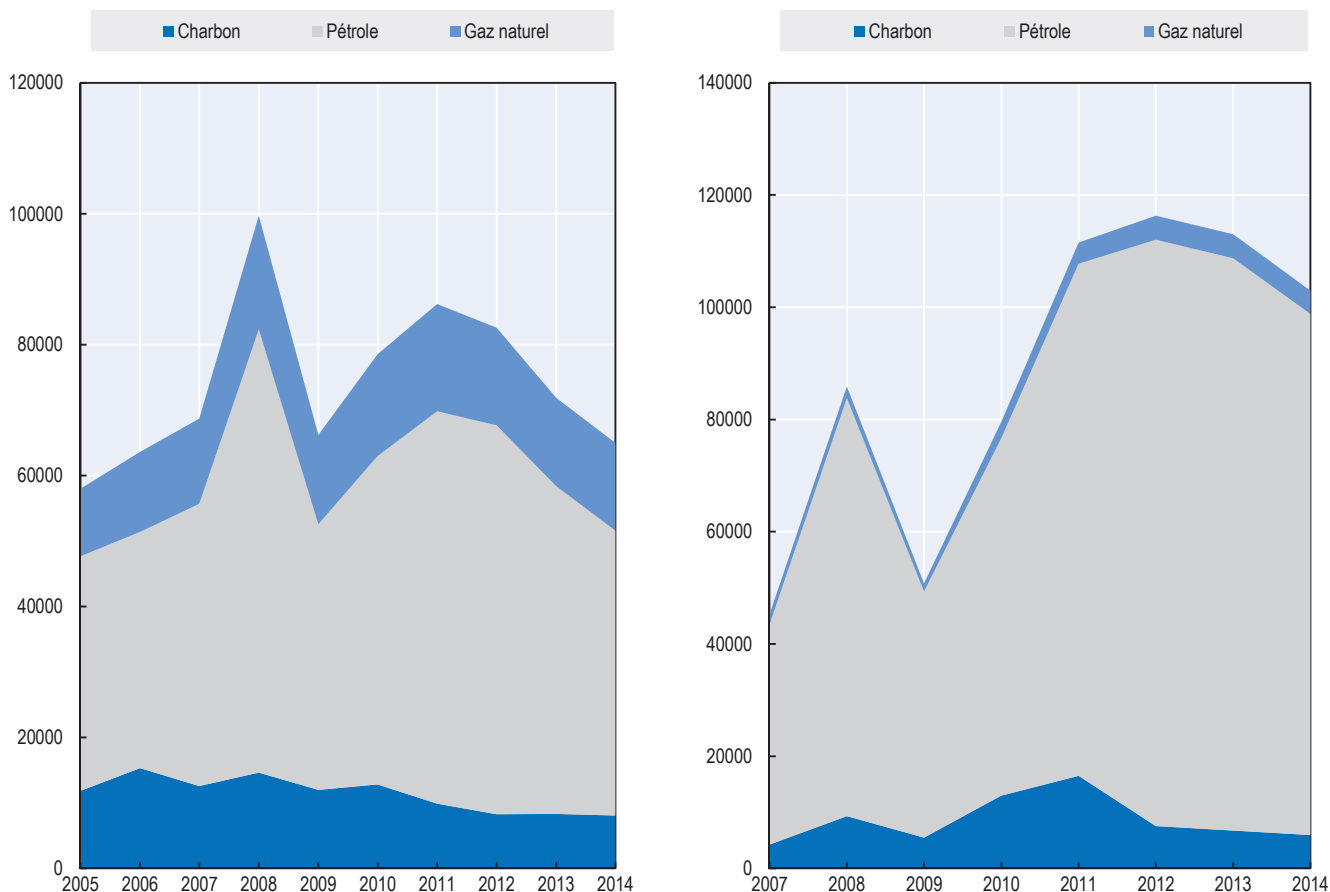
La baisse des montants de soutien octroyés par les pays de l’OCDE est à attribuer pour une part non négligeable au Mexique, pays qui a éliminé le soutien qu’il accordait à la consommation d’essence et de gazole en appliquant un droit d’accise flottant appelé IEPS (*Impuesto Especial sobre Producción y Servicios por Enajenación de Gasolinas y Diesel*, impôt spécial sur la production et les services au titre de la vente d’essences et de gazole). Les taux variables de l’IEPS sont fixés par le gouvernement en fonction des prix pétroliers internationaux pour les deux marques d’essence commercialisées dans le pays, « Magna » et « Premium », ainsi que pour le gazole. Lorsque les cours internationaux du pétrole sont élevés, les taux de l’IEPS deviennent négatifs, ce qui entraîne une dépense fiscale. En revanche, lorsque les cours internationaux s’affaiblissent, ils déclenchent une hausse des taux variables de l’IEPS, d’où une réduction de la dépense fiscale (ou une taxe positive comme c’est désormais le cas). Chaque mois ces dernières années, le gouvernement fédéral a régulièrement relevé les prix de détail afin de réduire le soutien accordé aux consommateurs (graphique 3.2). Conjugués au fléchissement des prix internationaux, ces efforts ont contribué à ramener de 244 milliards MXN (18.5 milliards USD) en 2012 à 34 milliards MXN (2.5 milliards USD) en 2014 le montant total du soutien octroyé aux consommateurs au Mexique. Depuis la fin 2014, les taux de l’IEPS se sont avérés positifs si bien que ceux-ci devraient générer des recettes de l’ordre de 1% du PIB en 2015.

Dans les économies partenaires, la majeure partie du recul observé entre les années 2012 et 2014 est le fruit des efforts décisifs déployés par l’Inde pour maîtriser les dépenses en subventions à la consommation de gazole. À partir de la fin 2012, le gouvernement fédéral a ainsi décidé d’augmenter légèrement les prix de détail à intervalles réguliers (d’environ 0.50 INR chaque mois, soit 0.008 USD), ce qui a abouti à la cessation du subventionnement du gazole en septembre 2014. L’impact de cette réforme sur les finances publiques a été considérable : le soutien total à la consommation de produits pétroliers est tombé de quelque 970 milliards INR (18 milliards USD) en 2012 à 610 milliards INR (10 milliards USD) en 2014. Même si le kérosène et le GPL restent largement subventionnés, cette action a marqué un pas très important dans la bonne direction.

Le Mexique et l’Inde ne sont toutefois pas des cas isolés. Au premier trimestre de 2015, l’administration centrale de l’Indonésie a pris des mesures décisives et, dans son budget révisé pour l’année, a supprimé toutes les subventions à l’essence, tout en plafonnant à 1 000 IDR par litre les subventions applicables au gazole (environ 0.08 USD par litre). Cette initiative sans précédent réduira le coût total des subventions à la consommation de carburants pétroliers en Indonésie, lequel passera de 247 000 milliards IDR en 2014 à 65 000 milliards IDR en 2015, soit une baisse de près de 14 milliards USD en une seule année.

Graphique 3.1. Dans l'ensemble le soutien aux combustibles fossiles reste élevé, à 160 milliards USD, malgré des signes de déclin

Soutien total aux combustibles fossiles dans les pays de l'OCDE (gauche) et certaines économies partenaires (droite) par année et par type de combustible (Millions d'USD courants)



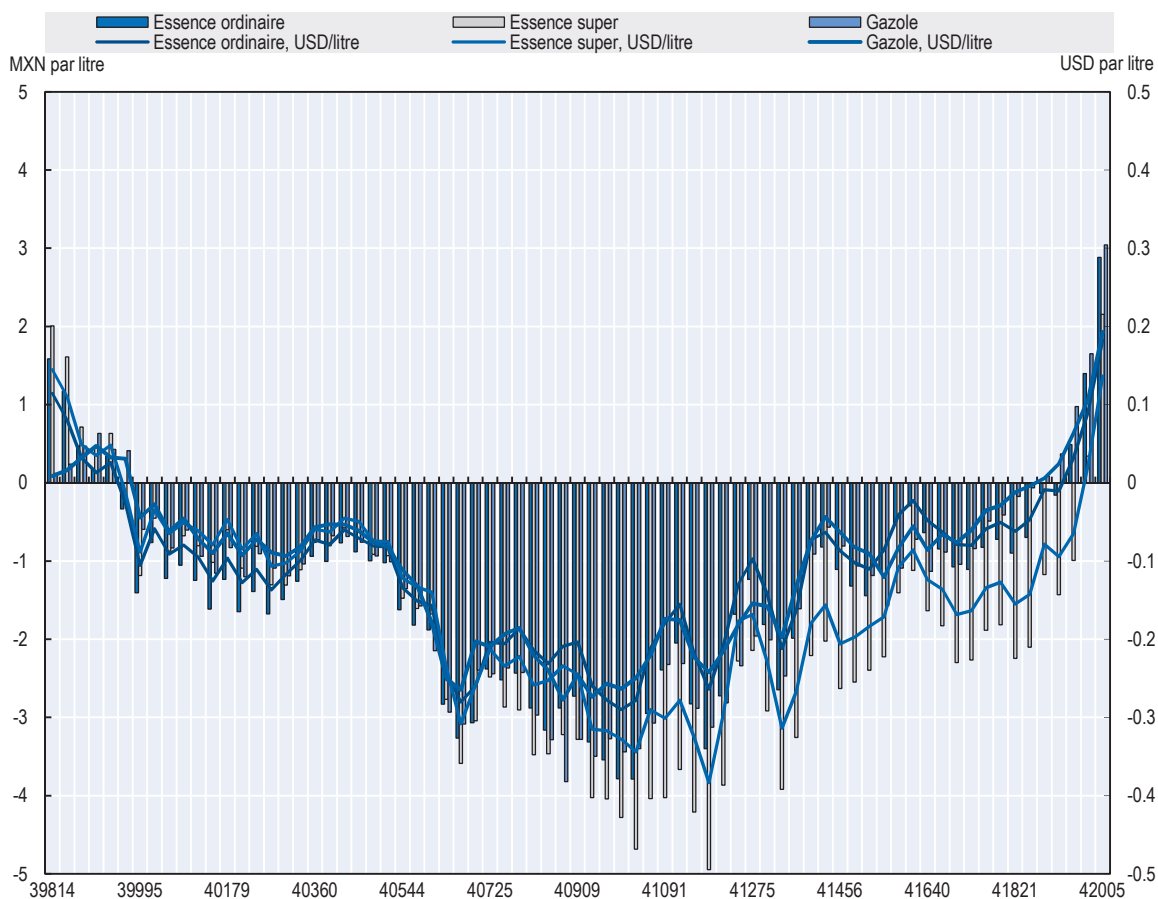
Note : Les graphiques ci-dessus sont basés sur la somme arithmétique des différentes mesures de soutien recensées dans l'Inventaire. Outre le soutien budgétaire direct, cette somme comprend la valeur des allègements fiscaux mesurés par rapport au traitement fiscal de référence de chaque juridiction. Les estimations ne prennent pas en compte les interactions qui pourraient se produire si plusieurs mesures venaient à être supprimées en même temps. Les estimations concernant les économies partenaires, parce qu'elles ne concernent que les coûts budgétaires et le manque à gagner fiscal, ne reflètent pas la totalité du soutien accordé sous la forme de prix intérieurs maintenus artificiellement bas. Il convient donc de comparer avec prudence ces estimations à celles indiquées par l'AIE (2014a) pour ces pays.

Bien que d'une ampleur moindre, des progrès sont également perceptibles dans un certain nombre de pays de l'OCDE. En janvier 2013, les Pays-Bas ont supprimé la réduction du droit d'accise qu'ils appliquaient précédemment au gazole utilisé hors transports (par exemple dans les activités agricoles ou pour le chauffage) parce que cet avantage fiscal était préjudiciable à l'environnement et coûteux à contrôler. L'Autriche et la République slovaque ont pris des mesures analogues respectivement en 2013 et 2011. Le Canada a réformé ces dernières années plusieurs dispositions fédérales relatives au traitement fiscal de certaines dépenses d'équipement utilisé dans l'extraction de sables bitumineux et de charbon pour rendre plus neutre le régime d'imposition des entreprises. L'Allemagne a continué de réduire les importants transferts budgétaires destinés chaque année aux mines de houille situées en Rhénanie-du-Nord-Westphalie, et ramené les paiements à 1,5 milliard EUR en 2014, contre quelque 4,8 milliards EUR en 1998. Elle prévoit d'abaisser progressivement ces transferts en vue de les supprimer complètement en 2018. La France a pris d'importantes mesures en 2014 pour cesser graduellement d'exonérer du paiement de l'accise le gaz naturel consommé par les ménages. Compte tenu de l'introduction, en 2014, d'une composante carbone progressive dans les taxes d'accise (appelée

« contribution climat-énergie »), cette dépense fiscale devrait prendre fin lorsque les taux de l'accise applicable aux achats de gaz naturel commenceront à augmenter parallèlement au prix du carbone.

Graphique 3.2. Le Mexique a éliminé le soutien qu'il accordait à la consommation d'essence et de gazole en appliquant un droit d'accise flottant

Évolution des taux de l'IEPS au Mexique entre 2009 et 2015
(MXN par litre représenté en barres ; USD par litre représenté en lignes)



Source: Ministère des Finances et de la Dette publique, Gouvernement fédéral du Mexique, <http://sie.energia.gob.mx/bdiController.do?action=cuadro&cvecua=PMXE2C18E>.

Le soutien à la consommation de produits pétroliers représente encore la majeure partie du soutien total

Que ce soit dans les pays de l'OCDE ou dans les économies partenaires, le pétrole brut et les produits pétroliers absorbent à l'évidence la majeure partie du soutien, à savoir plus des quatre cinquièmes (82 %) du montant total accordé au cours de la période 2012-14. Par comparaison, le soutien dont bénéficient le charbon et le gaz naturel paraît beaucoup plus faible, puisqu'il représente respectivement environ 8 % et 10 % de la totalité du soutien consenti. Cela tient en partie au poids considérable des produits pétroliers dans les approvisionnements totaux en énergie primaire des pays, où des carburants et combustibles comme l'essence, le gazole ou le fioul prédominent dans le secteur des transports ainsi que dans certains segments des secteurs résidentiel et commercial. En outre, les carburants utilisés dans les transports sont plus lourdement taxés, en moyenne, que les autres sources d'énergie (OCDE, 2015b), ce qui peut donner lieu à des dépenses fiscales relativement plus importantes lorsque ces carburants bénéficient d'avantages fiscaux.

De même, les données font ressortir, parallèlement à la forte proportion du soutien total dont bénéficient les produits pétroliers, la prépondérance écrasante du soutien accordé aux consommateurs (plus de 80%)². Certes, il n’y a guère lieu de s’en étonner lorsqu’il s’agit d’économies émergentes qui se caractérisent par l’octroi de très fortes subventions à la consommation, mais un complément d’explication s’impose dans le cas des pays de l’OCDE. Dans ces derniers, la prédominance du soutien aux consommateurs découle, dans une large mesure, du fait que beaucoup de grandes économies de l’OCDE n’extraient pas de combustibles fossiles à une échelle significative. C’est le cas, par exemple, en France, en Italie et en Suède, où les quantités de combustibles fossiles extraites sont très faibles et où la production intervient surtout dans le secteur de la transformation et du raffinage. En revanche, dans les pays qui en extraient en grandes quantités, le soutien aux producteurs pèse davantage que ne le laisseraient supposer les résultats globaux. Ainsi, le soutien aux producteurs (c’est-à-dire l’ESP), exprimé en pourcentage du soutien total, était en moyenne supérieur à 35 % au Canada (38%), en Allemagne (43%), en Fédération de Russie (78%) et aux États-Unis (42%) au cours de la période 2012-14.

3.2. Anatomie d’une mesure de soutien

Comment est généralement dispensé le soutien ?

Le panorama est légèrement différent quand on examine les différentes mesures et leurs caractéristiques, et non les montants accordés : les mesures axées sur les consommateurs représentent alors la moitié de l’ensemble des mesures recensées dans l’Inventaire, tandis que celles qui bénéficient aux producteurs et les mesures de soutien aux services d’intérêt général (mesurées par l’ESSG) correspondent respectivement à 37 % et 13 % de l’ensemble. Cela signifie qu’une mesure en faveur des consommateurs génère en moyenne un soutien plus élevé (en termes absolus) qu’une mesure de soutien aux producteurs ou aux services d’intérêt général. Ce résultat peut s’expliquer en partie parce que les niveaux d’imposition de référence utilisés pour calculer les dépenses fiscales consacrées aux carburants sont relativement élevés, tout comme il peut être dû aux très importantes subventions à la consommation observées dans un certain nombre d’économies partenaires.

En ce qui concerne l’incidence statutaire ou réglementaire³, hors consommation (qui en toute logique est égale à la moitié de l’ensemble des mesures, puisque la consommation est la seule catégorie d’incidence pour les mesures couvertes par l’ESC), les résultats indiquent que les terres et les ressources naturelles ainsi que le capital représentent respectivement 18 % et 11 % de l’ensemble des mesures ; viennent ensuite la création de connaissances (6 %), le coût des consommations intermédiaires (5 %), le revenu des entreprises (3 %), les rendements de la production (3 %), et la main-d’œuvre (3 %). Cela n’est guère surprenant vu que l’extraction des ressources et la transformation de l’énergie sont le plus souvent des activités affichant une intensité capitalistique relativement forte. Si l’on y ajoute des informations sur le stade de la chaîne d’approvisionnement auquel les mesures s’appliquent (voir graphique 2.1), on constate que les mesures bénéficiant aux producteurs portent essentiellement sur l’extraction (42 % de l’ensemble des mesures), tandis que le transport et le stockage en vrac (4 %) ainsi que le raffinage et la transformation (4%) ne représentent qu’une faible proportion du nombre total de mesures.

L’Inventaire révèle une certaine inertie de l’action publique

La profusion d’informations contenues dans l’Inventaire met en évidence quelques tendances et des éléments communs aux mesures de soutien aux combustibles fossiles dans les pays de l’OCDE et les économies partenaires retenues. Par exemple, la plupart des mesures (environ les deux tiers) semblent avoir été adoptées avant l’an 2000, c’est-à-dire dans un contexte souvent très différent de la situation actuelle. Certaines mesures ont peut-être été prises à une époque où les responsables politiques ne considéraient pas le changement climatique comme un enjeu préoccupant. Le contexte économique et politique n’était peut-être pas le même non plus, avec, par exemple, une croissance économique ou une inflation plus fortes qu’aujourd’hui. Plusieurs mesures fédérales aux États-Unis remontent par exemple

aux années 70 et 80⁴, période pendant laquelle la sécurité énergétique était un sujet de préoccupation majeur, après les crises pétrolières des années 70. Il est intéressant de constater aussi que certaines mesures bénéficiant aux producteurs ont été mises en place précisément lorsque les prix internationaux du pétrole se sont effondrés, en 1986 : elles visaient donc peut-être, à ce moment-là, à soutenir la capacité de production intérieure.

Cette analyse laisse à penser, d'une façon générale, que les pays pourraient avoir besoin de réévaluer la pertinence de certaines mesures de soutien en tenant compte de la conjoncture actuelle. Environ 60 % de l'ensemble des mesures sont des dépenses fiscales, dont certaines découlent de dispositions fiscales en vigueur depuis longtemps et rarement remises en question dans le contexte national (par exemple, en France, les réductions de TVA et de droits d'accise sur l'essence vendue en Corse). D'autres initiatives, de plus courte durée, ont été adoptées pour réagir à la situation du moment (par exemple, au Canada, le programme en faveur des activités de forage lancé en 2009-10 par la province de l'Alberta, dénommé *Energy Industry Drilling Stimulus*). Quoi qu'il en soit, les décideurs publics souhaiteront peut-être réexaminer périodiquement les mesures de soutien mises en œuvre dans leur pays, car l'évolution de la situation peut rendre certaines dispositions obsolètes, ou inadaptées face aux défis du moment.

3.3. Le soutien à la consommation de combustibles fossiles dans le cadre plus général de la fiscalité de l'énergie

Comme le signale le chapitre 2, les estimations des dépenses fiscales sont soumises à un certain nombre d'hypothèses ou de réserves qui exercent une influence sur l'interprétation des montants concernés. L'Inventaire comporte certes de nombreuses mesures autres que les dépenses fiscales, mais l'existence même de ces dernières suffit pour rendre difficiles les comparaisons internationales directes, ce qui restreint beaucoup le type d'analyse possible avec les données que la base en ligne contient. L'un des aspects cruciaux à cet égard concerne les écarts de taux d'imposition d'un pays à l'autre puisque, toutes choses égales par ailleurs, des taux plus élevés alourdissent les dépenses fiscales. Un autre est lié au périmètre de ce que les pays considèrent comme des dépenses fiscales. On peut s'attendre que ces facteurs, conjugués à la taille de l'économie (mesurée par exemple à l'aune du PIB des pays), influent sur les montants totaux de soutien que les différents pays accordent.

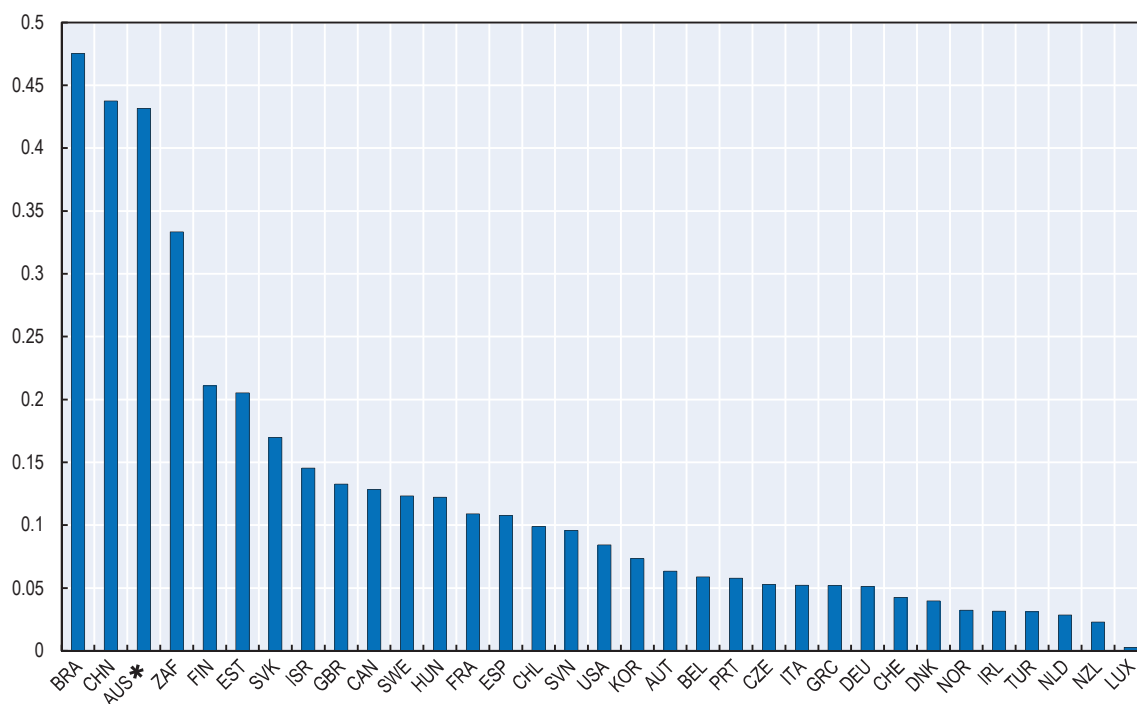
Pour intégrer cette possibilité, l'analyse exprime le soutien total aux consommateurs (autrement dit, l'ESC total par pays) en le rapportant à la composante énergie des recettes fiscales que les pays perçoivent en prélevant des taxes liées à l'environnement⁵. Ces recettes, utilisées comme facteur d'échelle, devraient permettre de rendre compte à la fois de la taille des pays (les plus grands pays perçoivent des recettes plus importantes, toutes choses égales par ailleurs) et de leur attitude générale à l'égard de la fiscalité de l'énergie (des taxes plus élevées produisent en général davantage de recettes). D'autres ajustements sont ensuite opérés pour améliorer la comparabilité des mesures, par exemple en supprimant l'avantage fiscal en faveur du gazole routier, là où l'on considère cet avantage comme une dépense fiscale. Faute de procéder à ces ajustements, l'importance du soutien aux consommateurs serait exagérée dans les pays qui traitent cet écart d'impôt comme une dépense fiscale (Danemark, Finlande, Norvège et Suède), ce qui nuirait à la transparence de l'information sur ce type de dépense⁶. Le graphique 3.3 présente les résultats ainsi obtenus.

Les taux d'imposition ne seraient apparemment que l'un des nombreux facteurs qui déterminent le soutien aux consommateurs exprimé en termes relatifs. Il n'est pas surprenant que les données révèlent, à propos de ce soutien rapporté aux recettes fiscales provenant de taxes liées à l'environnement, qu'il est généralement plus important dans les économies partenaires que dans les pays de l'OCDE. Cela découle notamment du fait que les économies partenaires recourent moins à la fiscalité environnementale (et à la fiscalité en général) et octroient, de façon plus générale, davantage de soutien aux consommateurs. Les ratios relativement élevés observés dans le cas de certains pays de l'OCDE qui appliquent à l'énergie des taux d'imposition supérieurs s'expliquent moins clairement, surtout vu la faible corrélation entre le soutien total aux consommateurs exprimé en pourcentage du PIB et les taux

effectifs moyens de taxation de la consommation d'énergie calculés par l'OCDE⁷ (graphique 3.4), qui laisse à penser que les taux d'imposition ne sont pas le principal déterminant du soutien aux consommateurs exprimé en termes relatifs. Ce que l'on pourrait en déduire cependant, c'est que ces pays consacrent davantage de dépenses fiscales à certains usages ciblés des carburants ou des combustibles. Comme nous l'avons déjà précisé, il importe d'interpréter avec prudence les pourcentages présentés dans le graphique 3.3 car il subsiste des différences entre les définitions des dépenses fiscales selon les pays, et ce même compte tenu des ajustements effectués pour améliorer la comparabilité des données. Ces problèmes sont autrement plus graves quand les mesures bénéficient aux producteurs, ce qui explique pourquoi l'OCDE n'a pas cherché à entreprendre une analyse similaire du soutien accordé aux producteurs (mesuré au moyen de l'ESP).

Graphique 3.3. Soutien total aux consommateurs (ESC) exprimé en part de la composante énergie des recettes fiscales liées à l'environnement

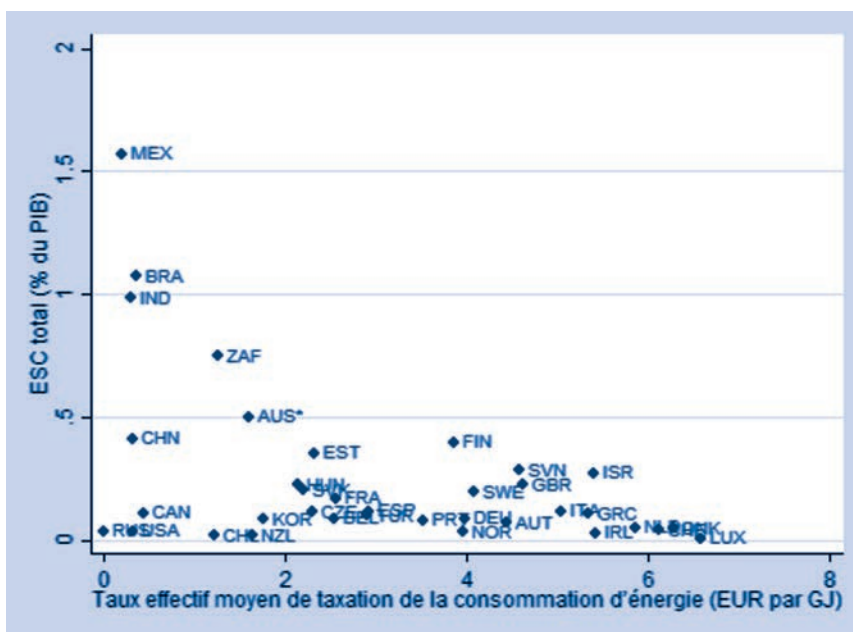
(moyenne pour 2010-12)



Notes: *Les données concernant l'Australie comprennent les importants crédits d'impôts sur les carburants (*Fuel Tax Credits*) qui à eux seuls expliquent le pourcentage relativement élevé observé pour ce pays. Cette mesure consiste dans le remboursement des droits d'accise que les entreprises paient là-bas sur leurs achats de carburants. Les données concernant le Brésil et la Grèce ne couvrent que la période 2010-11.

Graphique 3.4. Les taux d'imposition ne sont pas le principal déterminant du soutien aux consommateurs

Soutien total aux consommateurs (ESC) en pourcentage du PIB et taux effectifs moyens de taxation de la consommation d'énergie (2012)



Notes: *Les données concernant l'Australie comprennent les importants crédits d'impôts sur les carburants (*Fuel Tax Credits*) qui à eux seuls expliquent le pourcentage relativement élevé observé pour ce pays. Cette mesure consiste dans le remboursement des droits d'accise que les entreprises paient là-bas sur leurs achats de carburants. Les données sur les taux effectifs moyens de taxation de l'énergie sont tirées de la référence OCDE (2015b). Les taux d'imposition sont ceux en vigueur au 1^{er} avril 2012, à l'exception de l'Australie et du Brésil pour lesquels cette date est le 1^{er} juillet 2012 et de l'Afrique du Sud pour laquelle c'est le 4 avril 2012. Pour cette raison, les taux pour l'Australie incluent la taxe carbone qui fut par la suite abrogée à compter du 1^{er} juillet 2014. Les taux pour le Canada, l'Inde et les États-Unis ne concernent que les taxes fédérales.

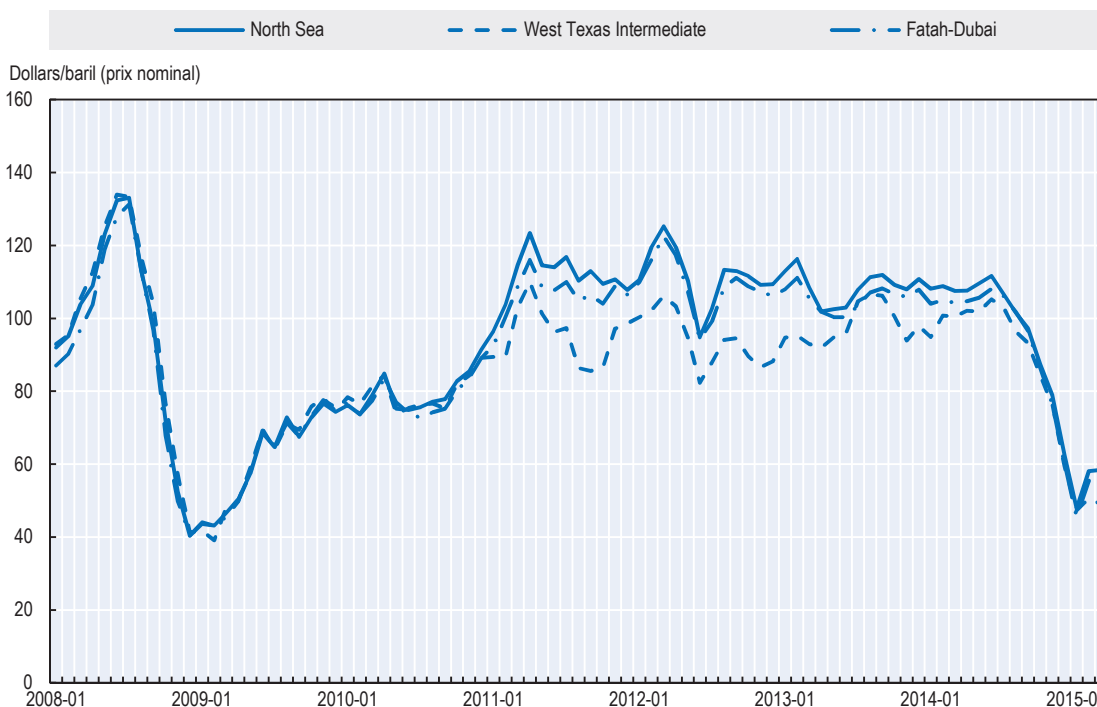
3.4. Conclusions et conséquences pour l'action publique : préparer le terrain pour la réforme

Les données rassemblées pour cette édition de 2015 de l'Inventaire de l'OCDE laissent dans l'ensemble l'impression que des progrès ont été accomplis. Par rapport à l'édition précédente publiée en janvier 2013 (OCDE, 2013b), dans laquelle la période couverte s'arrêtait en 2011, le soutien total en faveur des combustibles fossiles accordé par les pays de l'OCDE affiche une tendance nette à la baisse. En y ajoutant des estimations concernant certaines économies partenaires (Brésil, Chine, Inde, Indonésie, Fédération de Russie et Afrique du Sud), cette édition de 2015 permet de constater que le soutien diminue également dans des proportions notables dans ces pays depuis 2012. Deux phénomènes interdépendants sont à l'origine de ce recul du soutien aux combustibles fossiles : la baisse récente des cours internationaux du pétrole (graphique 3.5), qui est un facteur exogène, et les réels efforts de réforme déployés par plusieurs gouvernements. Ce chapitre a mis en relief plusieurs de ces efforts, notamment les mesures récemment prises par le Mexique, l'Indonésie et l'Inde, trois pays qui ont radicalement réduit leur soutien à la consommation de carburants pétroliers.

Ces progrès sont certes remarquables, mais l'Inventaire montre qu'il reste de multiples possibilités de réforme. D'autant que la conjoncture n'autorise pas les excès d'optimisme. Les émissions mondiales de GES restent en effet très supérieures aux niveaux requis pour limiter la hausse prévue des températures moyennes. Par ailleurs, la reprise économique après la grande récession de 2008-09 demeure lente et difficile, comparée aux précédents historiques. La situation budgétaire reste elle aussi un enjeu problématique pour les décideurs publics dans nombre de pays qui s'évertuent à trouver des

possibilités de réduire les dépenses et de générer davantage de recettes, et ce sans pour autant accroître des taux de chômage déjà alarmants. Dans ce contexte, il apparaît plus important que jamais de réformer les mesures de soutien aux combustibles fossiles. Il faudrait néanmoins veiller à ce que les réformes n'aggravent pas le sort des plus défavorisés, et c'est pourquoi la réforme du soutien aux combustibles fossiles devra souvent s'inscrire dans le cadre d'une stratégie de plus vaste portée, mobilisant le cas échéant différents secteurs du gouvernement, y compris celui de l'aide sociale.

Graphique 3.5. Évolution des cours internationaux du pétrole brut, 2008-2015



Source: IEA (2015b), *IEA Energy Prices and Taxes Statistics* (database), <http://dx.doi.org/10.1787/ene-pric-data-en>.

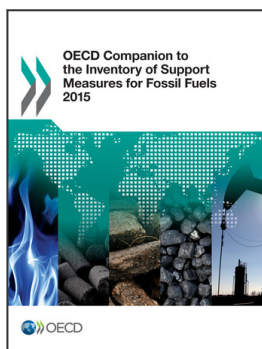
Dans la conjoncture actuelle, certains pays peuvent considérer que le soutien à la production de combustibles fossiles constitue un moyen relativement facile d'accroître les recettes (en augmentant les redevances, les impôts sur les ressources ou les taxes à la production) et l'emploi. De fait, il arrive souvent que les pays possédant des ressources naturelles relativement abondantes adaptent leur système fiscal et ajustent les prélèvements de l'État de manière à améliorer la rentabilité de certains projets, et encouragent ainsi à extraire plus de combustibles fossiles que ce ne serait le cas autrement. En temps normal, si les seules considérations prises en compte concernaient la rente de ressource et la sécurité énergétique, cette pratique pourrait être généralement admise, ou du moins jugée acceptable. Mais nous ne sommes pas dans une période normale, et les efforts consacrés à réduire les émissions de GES dans le monde entier sont encore insuffisants. Aussi peut-on s'interroger sur le caractère approprié de certaines politiques qui incitent à extraire des combustibles fossiles. La plupart des débats sur l'action à mener étaient jusqu'ici centrés sur la consommation de combustibles fossiles, mais le moment est probablement venu de commencer à réfléchir aussi à la production, en particulier dès lors que les bas prix des hydrocarbures et du charbon, au premier semestre de 2015, ont considérablement amputé les revenus des industries extractives dans le monde entier, d'où un renforcement des pressions exercées sur les gouvernements afin qu'ils subventionnent les producteurs de combustibles fossiles.

Plus généralement, les mesures de soutien ont été adoptées pour des motifs divers, chacune ayant sa propre raison d'être. Certaines l'ont été pour stimuler explicitement la production ou la consommation de combustibles fossiles, d'autres dans un tout autre but. Quelle que soit la finalité des mesures prises,

les gouvernements devraient les réévaluer périodiquement au regard des objectifs initialement poursuivis, et compte tenu de l'évolution du paysage économique et environnemental. Il existe sans doute d'autres instruments d'action, mieux ciblés, qui offriraient des solutions alternatives et adaptées pour atteindre un ou plusieurs des objectifs déclarés. Par exemple, certaines mesures cherchent à garantir les ressources des ménages en abaissant les taxes sur les combustibles ou en subventionnant directement l'énergie. Or si l'objectif visé est d'aider les ménages, les mesures qui apportent un soutien direct au revenu (la redistribution via le régime normal de l'impôt sur le revenu ou l'assistance soumise à des conditions de ressources, par exemple) et celles qui améliorent l'efficacité énergétique des bâtiments et des appareils électroménagers donneraient probablement de meilleurs résultats que les mesures incitant à consommer de l'énergie.

Notes

1. « Chine » dans la suite du document.
2. Le graphique A.1 figurant dans l'annexe présente la composition du soutien par combustible et par indicateur pour chaque pays.
3. Se reporter au chapitre 2 pour une explication du concept d'incidence statutaire ou réglementaire.
4. Citons notamment les dispositifs suivants : *Strategic Petroleum Reserve* (réserve stratégique de pétrole) (1975), *Low-Income Home Energy Assistance Program* (programme d'aide aux ménages à faible revenu au titre des coûts de l'énergie) (1981), *Alternative Fuels Production Credit* (crédit d'impôt en faveur de la production de combustibles de substitution) (1986), *Expensing of Exploration and Development Costs* (déduction immédiate des coûts d'exploration et de développement du revenu imposable) (1986), et *Exception from Passive Loss Limitation* (dérogation à la limitation de la déductibilité des pertes imputables à des opérations passives) (1986).
5. Les données sur les recettes que les pays perçoivent au titre des taxes liées à l'environnement — notamment les taxes liées à la consommation d'énergie, les taxes sur les véhicules à moteur et d'autres redevances et impôts environnementaux (par exemple sur les déchets ou la consommation d'eau) — sont collectées à intervalles réguliers par l'OCDE et accessibles dans la base de données de l'Organisation sur les instruments employés dans la politique de l'environnement (www2.oecd.org/ecoinst/queries/).
6. La dépense fiscale pratiquée par la Belgique pour le fioul utilisé dans le secteur résidentiel est de la même façon exclue du graphique afin d'améliorer la comparabilité, et ce au vu du taux de référence retenu pour le calcul de cette dépense fiscale, lequel concerne le taux relativement élevé applicable au gazole routier.
7. Ces taux sont ceux qui ont été calculés pour la publication parallèle intitulée *Taxing Energy Use 2015: OECD and Selected Partner Economies* (OCDE, 2015b). Se reporter à l'encadré 3 du chapitre 2 pour plus de précisions.



Extrait de :

OECD Companion to the Inventory of Support Measures for Fossil Fuels 2015

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264239616-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2015), « Le suivi des progrès de la réforme du soutien aux combustibles fossiles », dans *OECD Companion to the Inventory of Support Measures for Fossil Fuels 2015*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264243583-6-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.